

Compte rendu réunion avec La Poste le 22/03/2018

Présents : Mmes Vassalo – directrice Isère Drome Ardèche -, Frizzarin – médiatrice, Nimy – Chef projet transformation réseau

M. adjoint Mme Vassalo

Mrs. Annequin – maire de Blandin, Deldicque – maire St Clair de la Tour, Cudet maire de St Geoire en Valdaine, Dupuis élu Biol

Mme Chochina élue St Victor de Cessieu

Mme Vassalo rappelle les quatre missions de service public que La Poste doit respecter :

- Le service universel postal (levée et distribution du courrier 6j/7),
- La contribution à l'aménagement du territoire par son réseau de points de contact (17 000 points de contact, accessible à moins de 5 km ou 20mn en voiture),
- L'accessibilité bancaire,
- le transport et la distribution de la presse

donc l'ouverture d'un bureau de poste n'est pas dans les missions de service public, La Poste adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale.

Présentation des résultats de La Poste et des perspectives:

- baisse de fréquentation de 6% à 7% par an,
- MSAP peu fréquentées,
- Diminution de l'utilisation de la monnaie,
- cash back généralisé en 2018 chez tous les commerçants,
- utilisation carte bleue sans contact,
- seulement 35% des DAB vont être conservés (pour toutes les banques)

les 4 derniers points vont entraîner encore une baisse de fréquentation des bureaux de poste

(Et aussi pas de discussions si banderoles et manifestations, Grenoble ont ne touche à rien, ce n'est pas possible.)

Ce qui est l'idéal pour le grand public ce sont les RPC car 60 heures d'ouverture par semaine 7j/7. La Poste regagne 2% de clients avec les RPC pendant que La Poste en perd 7%.

(le collectif avait été contacté par le maire de Chasse sur Rhône qui avait découvert la fermeture éminente de son bureau le samedi matin, Mme Vassalo nous informe qu'un commerce va prendre un RPC !)

Si un commerçant arrête, on en cherche un autre *(mais quelque fois c'est la mairie qui doit prendre une APC car vous ne rouvrez pas de bureau de poste exemple Champier).*

Chaque directeur de terrain doit obligatoirement rencontrer le maire des bureaux de Poste une fois par an.

Toutes les modifications d'horaires qui ont eu lieu (St Victor de Cessieu, Virieu, St Geiores en Valdaine, Biol, St Clair de la Tour) ne changeront pas dans un délai de deux ans.

Mme Vassalo est prête à reprendre des discussions avec l'ensemble des maires (ayant ou pas de bureaux) pour réfléchir à la meilleure solution à mettre en place comme une plate forme de services à construire ensemble, camion postal ...

St Clair de la Tour :

M. le maire fait remarquer qu'il n'y a pas de dialogue possible avec La Poste. Il n'a jamais interdit au Vival de prendre une RPC, ce commerçant qui est installé depuis peu n'en veut pas. Il fait remarquer que le « passion pêche » présenté comme RPC probable, est fermé depuis 1 an.

Il est près à rediscuter.

Biol :

Il faut reprendre la discussion pour le bureau de Biol qui est très excentré.

Il faut faire une nouvelle analyse sur ce bureau, regarder, supprimer une demi-journée et rétablir tous les samedis.

Se réunir avec les représentants des commerçants mais pas de manifestations.

Virieu :

A Virieu on combine bureau de poste et RPC pour répondre aux besoins courrier.

Pas besoin de l'avis du maire pour ouvrir un RPC en plus.

Le bureau de Poste est maintenu 2 ans.

St Geoire en Valdaine :

L'annonce du changement d'horaire est brutale.

Propositions du maire : voir à utiliser la plateforme courrier, une MSAP serait dans le tuyau (périmètre de 10 km) ...revoir l'ouverture du samedi (NON)

St Victor de Cessieu :

Le maire refuse de recevoir La Poste. Mme Nimy a vu directement avec Mme Dupin DGS qui ne connaissait pas ce qu'est un RPC et qui a trouvé cela très bien.

Mme Nimy négocie déjà avec la future chaine qui va s'installer à la place du Proxi et la buraliste est favorable à un RPC.

La représentante de la commune explique que ce qui fait beaucoup de mal à l'image de La Poste ce sont les « fermetures exceptionnelles », St Victor a subi en 2014 20%

de fermetures « exceptionnelles » par rapport au nombre de jours ouvrables. Mme Vassalo le reconnaît.

Son adjoint affirme que l'ouverture d'un bureau ne peut être inférieure à 12 h, la représentante de la commune explique qu'à St Victor d'avril à décembre 2017, tous les mois il y a eu de 1 à 4 jours de fermeture « inopinée » donc La Poste ne respecte pas ces engagements. Mme Vassalo, surprise, a pris note.

Mme Vassalo et son adjoint ont beaucoup insisté sur la mise en place de « plate forme de services » sans plus de détails mais comme étant le pôle d'attraction de la commune.

J'ai un peu cherché et j'ai trouvé ces infos :

Les Plates-formes de Services Publics ont pour mission de faciliter l'accès aux services publics et l'accès aux droits sociaux des habitants.

Concrètement les personnes s'adressent aux PFSP quand elles reçoivent un courrier administratif qu'elles ne comprennent pas, quand elles ont besoin d'aide pour compléter ou remplir un formulaire (par exemple CAF, CPAM, demande de logement, CARSAT etc.), ou enfin quand elles veulent être informées sur un dispositif ou orientées vers l'interlocuteur compétent pour répondre à une question particulière (par exemple pour une information juridique).

Les Plates-formes de Services Publics accueillent également des permanences pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire où elles sont implantées.